



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2018

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Alain GAUSIN ; Damien DALLA COSTA ; Frédéric DHONDT ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Ginette PLONKA ; Luc DUPUICH ; Nadine DARCO ; et Cecil DEMULIER.

Absents : Marjorie DEFRETIN donne pouvoir à Marie Noëlle LEBRUN,

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal a désigné Guido Gherardini comme secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Adoption du procès-verbal de séance du 18 octobre 2018 à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS

Délibération n°1 : Projet Ramsar – « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut »

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut fait acte de candidature au label Ramsar auprès du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, et sollicite les communes à apporter leur soutien auprès de la convention internationale de Ramsar.

Le conseil municipal s'est prononcé sur la candidature du territoire des Vallées Scarpe et de l'Escaut pour l'obtention du label Ramsar => Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2 : Conventonnement LEA (Loisirs Equitables Accessibles) avec la CAF

La convention de financement Prestation de Service ALSH avec la CAF arrive à son terme fin 2018. Celle-ci-intègre le dispositif LEA qui consiste en une aide financière complémentaire à la prestation de service ALSH, propose aux familles vulnérables une tarification adaptée à leurs ressources et permet aux enfants de ces familles d'accéder à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur l'ensemble des périodes de fonctionnement (le mercredi, péri-scolaire, vacances scolaires) => Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3 : Programme Local de l'Habitat communautaire (PLH) – Arrêt de projet

La communauté de communes Cœur d'Ostrevent a pris la décision d'engager la révision de son PLH communautaire par délibération du Conseil Communautaire le 31 mars 2016. Le conseil municipal s'est prononcé sur l'arrêt de projet du PLH communautaire qui comprend une phase de diagnostic, les orientations et le programme d'actions => Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4 : CCCO – Modifications des Statuts Compétence « Mobilité »

En séance du 17 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé de doter Cœur d'Ostrevent de la compétence mobilité et plus précisément l'organisation de la mobilité, l'installation, la gestion, et l'entretien des abris bus nécessaires à la mise en œuvre de la compétence « Mobilité », ainsi que la création et la gestion des parcs relais définis dans le cadre du plan de déplacement urbain => Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Dispositif d'aides à l'économie d'énergie

Suite à l'examen des dossiers, il a été attribué une aide aux économies d'énergie à monsieur Thomas DOUAY, madame Rose-Marie SZYPULA et madame Lucie THOLLIEZ pour l'installation d'un poêle à granulés, pour un montant de 300 euros => Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 6 : Mission Locale de Douai – Rapport d'activités 2017

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2017 de la mission locale de Douai.

Délibération n° 7 : SIAVED - Rapport d'activité 2017

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2017 du SIAVED.

Délibération n° 8 : Déclassement des parcelles communales cadastrées n°777-778-779 – Section A

Le conseil municipal s'est prononcé sur le déclassement des parcelles cadastrées Section A - n°777-778-779 et leur intégration au domaine privé communal => Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 9 : Cession des parcelles communales cadastrées n°777-778-779 – Section A, au profit de monsieur Wills

Le conseil municipal s'est prononcé sur la cession des 3 parcelles cadastrées n°777-778-779, représentant au total 71 m², au prix net vendeur de 5€ par m², soit un montant total de 355 euros pour les 3 parcelles => Adopté à l'unanimité.

Délibération modificative - Ouverture de l'article 2033

Délibération modificative pour l'ajustement de crédits d'investissement relative à la publication de marchés publics – Montant 865 € => Adopté par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Luc Dupuich, Nadine Darcq, Cécil Demulier)

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur Cécil Demulier a présenté sa démission du conseil municipal suite à son déménagement à Orchies.
2. Madame Darcq souhaite avoir des informations concernant le devenir de la Boulangerie de Rieulay. Monsieur le Maire informe que le matériel est mis en vente aux enchères. Par conséquent il est difficile d'envisager l'ouverture d'une nouvelle boulangerie à Rieulay. Monsieur le Maire précise qu'il faut engager une réflexion pour maintenir le tissu commercial à Rieulay.